

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 11 septembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-trois le Onze du Mois de Septembre
DEPARTEMENT du CANTAL			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE, Magali CRAUSER, Ghislaine FAYON-BOUCHARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Roland VIDAL, Béatrice THOMAS.
23	23	21	Présents par procuration : Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Véronique BOREL donne pouvoir à Annie COUDERC, Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Jean BOUCHER donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE donne pouvoir à Pierrick ROCHE.
Date de la convocation : 18 août 2023			
Date d'affichage : 18 août 2023			
Vote : Pour : 21			
Contre : 0			
Abstention : 0			
			Absent : Béatrice CHEVALLET, Alain BARRES
			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Sécurisation des risques naturels d'éboulement sur la barrière rocheuse de l'Haut-Mur

Demande de subvention relative au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

La Ville de Murat a connu un éboulement dangereux et conséquent sur la barrière rocheuse de l'Haut-Mur endommageant une habitation et relevant un risque majeur sur la zone.

Ainsi il convient de sécuriser la barrière rocheuse suivant les recommandations du *Bureau de Recherches Géologiques et Minières* et du bureau d'étude choisi pour l'opération *Groupe Hydrogéotechnique*.

L'opération consiste en l'installation d'écran pare-bloc sur le linéaire des habitations et le clouage d'une masse dangereuse.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/09/2023 015-200071702-20230911-DE_2023_098-DE

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
Maitrise d'œuvre mission G2 et G4 Cabinet hydrogeotechnique	7 050,00 €		FOND VERT	30%	32 958,18 €
Marché de travaux - Entreprise RTS Création d'un pare-bloc, purges manuelles, câbles, essais et contrôles	95 195,00 €		FOND DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS	50%	54 930,30 €
Incertitudes (8% du montant des travaux)	7 615,60 €		AUTOFINANCEMENT	20%	21 972,12 €
TOTAL HT	109 860,60 €		TOTAL	100%	109 860,60 €
TOTAL TTC	131 832,72 €				

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 54 930.30 € auprès de la Préfecture du Cantal au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
- **DIT** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour et précise que les travaux sont prévus en octobre 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/09/2023 015-200071702-20230911-DE_2023_098-DE